

Les Mutualités Neutres

■ GARDE D'ENFANTS MALADES



145 ch. de Charleroi 1060 Bruxelles
Tél.: 02 538 83 00
Fax: 02 538 50 18



E.R. : E. DENOËL, ch. de Charleroi 145 - 1060 BRUXELLES - spm

 **Les Mutualités Neutres**
VOTRE LIBERTÉ, VOTRE SÉCURITÉ

www.mutualites-neutres.be



**Si la température monte,
ma mutuelle intervient.**

Votre enfant est malade ? Pas de soucis...

Téléphonez au numéro gratuit

 0800 620 56

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Votre enfant est malade et vos activités professionnelles vous empêchent ainsi que votre conjoint de rester à ses côtés: pas de panique, nous sommes à votre disposition et nous vous envoyons une personne qualifiée et expérimentée.

QUELLES SONT LES PERSONNES CONCERNÉES ?

Notre service « garde d'enfants malades » prévoit la présence d'une personne qualifiée et expérimentée à votre domicile, lorsque les deux parents possèdent leur propre statut au sens de l'assurance obligatoire, en cas de maladie de votre enfant.

COMMENT PROCÉDER ?

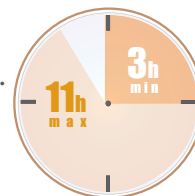
- **Téléphonez au numéro gratuit 080062056.**
- En cas d'appel avant 11 heures, le gardiennage aura lieu le jour qui suit.

Si tel n'est pas le cas, le gardiennage débutera le 2^{ème} jour qui suit l'appel.



LES CONDITIONS À REMPLIR

- Le titulaire doit cotiser à l'assurance complémentaire.
- Age de l'enfant:
l'enfant doit avoir moins de 12 ans.
- Horaire du gardiennage:
de 7 à 18 h (minimum 3 heures et maximum 11 heures).
- Durée du gardiennage:
votre mutualité intervient pour 5 jours consécutifs maximum par intervention.
- Maximum sur base annuelle:
15 jours.
- Exceptions:
week-ends et jours fériés.



CE QUE NOUS VOUS DEMANDONS:

- 12,50 euros par jour (votre intervention)
- la production d'un **certificat médical pour l'enfant malade.**

POUR EN SAVOIR PLUS

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Mutualité Neutre (avec votre conseiller).

Notre partenaire:

ADECCO MEDICAL & Science
(nos statuts sont disponibles sur simple demande).

